

*Initiatives parlementaires*

Nous avons connu ce problème partout au Canada, l'injustice de ces fermetures de bureaux de poste ruraux.

Elle dit ensuite:

Les premières fois qu'on nous a avisé de ce «changement structural», comme je dis, toutes les lettres nous assuraient que le circuit rural ne subirait aucun changement. Puis, moins de 5 jours avant le début, les services ruraux de la Société canadienne des postes m'ont écrit pour me dire que mon circuit commencerait à 16 kilomètres de chez moi. On m'a dit que je devrais fournir les services du bureau de poste rural, que je devrais trier tout le courrier de la ville en plus du courrier rural, porter tous les colis, les prospectus, les articles recommandés, la poste prioritaire, pour les deux circuits. . . La Société canadienne des postes calcule 30 minutes pour séparer le courrier de la ville du courrier rural et m'offre quelques cents pour les kilomètres supplémentaires que je dois faire. Je fais une tournée de 34,6 kilomètres. Je dessers 85 clients ruraux et distribue pas moins de 15 prospectus différents chaque semaine. Toutefois, comme je dois aller faire le tri dans une autre localité, je parcours 67,8 kilomètres par jour. Je transporte maintenant le courrier de 153 habitants de la ville, en plus de celui de mes 85 clients ruraux.

Il va sans dire que, les lundis et jeudis, la quantité de prospectus que je dois transporter pour autant de clients suffit à remplir ma voiture, et je n'ose même pas penser à ce que ce sera lorsque le courrier de Noël viendra s'ajouter à tout cela.

C'est quelque chose qu'on a simplement imposé à cette dame, monsieur le Président.

Vous comprenez certainement la gravité de la situation. Lorsque j'ai téléphoné aux représentants de Postes Canada pour essayer d'obtenir leur collaboration et pour leur expliquer qu'il me faut au moins deux heures pour trier le courrier et que, certains jours, je dois faire des voyages supplémentaires parce que ma voiture ne peut pas contenir le courrier des gens de la ville et celui de mes clients ruraux, ils m'ont dit que je pouvais leur donner mon avis dans 60 jours si je n'étais pas satisfaite.

Cela montre bien comment cette société exploite les gens dans le cadre de ce nouveau mandat que lui a confié le gouvernement. La dame dit:

Je leur ai répondu en leur proposant qu'ils me paient davantage, et j'attends encore une réponse. Je ne peux pas laisser cet emploi, car c'est ma seule source de revenu. Comme mon mari a perdu son emploi, nous sommes forcés d'accepter la charge supplémentaire que m'impose Postes Canada sans rémunération équitable.

Je m'excuse d'avoir été aussi longue et je suis certaine qu'il y en a d'autres qui sont dans des situations pires que la mienne. Cependant, je commence à être tellement fatiguée et déprimée que je voulais que vous sachiez ce dont Postes Canada est capable.

Monsieur le Président, cela décrit bien la situation. Si la Société canadienne des postes était juste, si elle voulait vraiment offrir le même service aux régions rurales qu'aux centres urbains, et ne vous y méprenez pas, monsieur le Président, l'accès à un bon service postal devrait être l'un des droits fondamentaux de tous les Canadiens, elle réparerait des injustices comme celle que je viens de vous décrire.

Permettez-moi de vous lire une autre lettre tout aussi troublante.

Je suis le seul entrepreneur travaillant pour notre bureau de poste. On me confie jusqu'à 258 boîtes à lettres et un parcours de 57 kilomètres. Je livre le courrier depuis environ 13 ans, mais dès que mon contrat prend fin, j'abandonne tout. Malheureusement, il me reste encore trois ans au plus à faire. Je livre en moyenne 13 dépliant par semaine, et cela sans être rémunéré en conséquence, comme vous le savez. Mon collègue qui est facteur, lui, est rémunéré pour chaque dépliant qu'il livre. La Société canadienne des postes peut m'ordonner de livrer autant de dépliant qu'elle le veut, je n'y puis rien. Un entrepreneur du village voisin m'a confié qu'elle quitterait son poste, elle aussi, dès la fin de son contrat. Nous en avons tous assez. La seule raison qui m'empêche de démissionner immédiatement, c'est le fait que la Société canadienne des postes refuse de me verser une somme de 2 000 \$ qu'elle me doit. J'ai dû lui remettre cet argent, car ma banque ne voulait pas émettre une lettre de crédit pour un si petit montant. Il m'a fallu verser à la Société canadienne des postes 10 p. 100 de la valeur d'un an de salaire, sinon elle ne m'aurait pas laissé renouveler mon contrat, pour lequel j'ai dû faire une soumission après toutes ces années de service. Un beau témoignage de reconnaissance.

Ces exemples montrent que, dans bon nombre des régions rurales économiquement défavorisées du Canada, ceux qui cherchent désespérément un emploi concluent, avec Postes Canada, des contrats inéquitables et désavantageux pour se trouver une forme de gagne-pain.

Vous savez que le problème existe. De nombreux facteurs des circuits ruraux sont en effet désavantagés par le processus d'évaluation des soumissions de Postes Canada et, pour essayer d'obtenir un contrat, le facteur d'expérience est obligé de présenter une soumission non représentative du travail ainsi que des dépenses et des coûts qu'il suppose. Dans la plupart des cas, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire, et le facteur d'expérience, qui veut simplement gagner sa vie honnêtement, est perdant. Il n'est toutefois pas le seul. Tous les Canadiens des régions rurales sont aussi perdants. Par-dessus le marché, bon nombre des problèmes auxquels se heurtent les facteurs des circuits ruraux tiennent à la précarité des conditions de vie dans les régions rurales canadiennes.

• (1920)

Plus que quiconque, le facteur des circuits ruraux se heurte à l'intransigeance de la Société canadienne des postes, qui persiste à croire qu'elle fait affaire avec un pseudo-entrepreneur rural non professionnel. Évidemment, cette situation me préoccupe beaucoup, car, vu la nature du travail, la priorité doit être la population et le service plutôt que les considérations financières.

J'estime que les facteurs ruraux sont victimes de discrimination et d'injustice en raison de leur lien contractuel avec Postes Canada. Cette situation est aggravée par le